



NORTH AMERICAN
HUMANITARIAN
RESPONSE SUMMIT



Principaux points d'action pour le Sommet sur la réponse humanitaire nord-américaine

Les points d'action suivants découlent du processus du Sommet sur la réponse humanitaire nord-américaine (*North American Humanitarian Response Summit*, « NAHRS ») qui a débuté en janvier 2017 et se terminera en mars 2018. Ces points reflètent la pensée novatrice et l'expertise appliquée des acteurs de la réponse aux catastrophes et des professionnels en matière de politiques humanitaires qui ont participé à trois réunions préparatoires au Mexique, aux États-Unis et au Canada. Ces actions stratégiques et tactiques constituent des idées à explorer, à discuter et à débattre, et ne sont en aucun cas des conclusions finales. Ces principaux points d'action se situent dans la continuité d'un processus de délibération, lequel aboutira *in fine* aux résultats définitifs du Sommet sur la réponse humanitaire nord-américaine.

Actions stratégiques :

1. **La Convention collective établira un ordre de priorité pour la planification des catastrophes et apportera une réponse aux difficultés actuelles identifiées.** Le processus du NAHRS souligne les difficultés actuelles liées à la réponse aux catastrophes. Nous reconnaissons collectivement l'importance de la planification des catastrophes et des actions de soutien pour résoudre le plus grand nombre possible des difficultés identifiées, et ce aussi rapidement que possible.
2. **Création d'un Groupe de travail sur la planification des catastrophes (*Catastrophic Disaster Planning Working Group*, « CDPWG ») pour les Sociétés de la Croix-Rouge nord-américaine, lequel sera relié au Groupe consultatif sur la gestion des situations d'urgence (*Emergency Management Consultative Group*, « EMCG »).** Saisissant l'occasion présentée dans le mémorandum d'entente tripartite entre les Sociétés de la Croix-Rouge nord-américaines, les Sociétés de la Croix-

Rouge américaine, canadienne et mexicaine acceptent de former un nouveau groupe de travail, le Groupe de travail sur la planification des catastrophes (*Catastrophic Disaster Planning Working Group*, « CDPWG »), avec une participation et une direction égale, permettant de prioriser et de planifier les ressources en cas de catastrophe en Amérique du Nord. Reconnaissant le rôle important joué par l'EMCG en Amérique du Nord, et en lien avec le sujet des politiques en matière de catastrophes, le CDPWG nouvellement constitué cherchera à établir une interface directe avec l'EMCG aux niveaux politique et opérationnel (le cas échéant). Un représentant du CDPWG pourrait faire partie du nouveau Groupe de travail sur la santé au sein de l'EMCG.

3. **Pré-qualification des équipes médicales d'urgence internationales (et autre expertise de réponse).** Les entités tripartites concernées étudieront la meilleure façon de garantir que les équipes médicales d'urgence, pré-qualifiées par l'Organisation mondiale de la santé, puissent se déployer et apporter leur soutien sans entraves juridiques (notamment en facilitant les conditions d'autorisation). D'autres expertises d'intervention requises dans le cadre d'une réponse en cas de catastrophe seront explorées plus avant et définies sur la base des leçons tirées du processus de pré-qualification des équipes médicales d'urgence.
4. **Établissement d'un processus d'octroi de visa humanitaire et de dérogation pour le personnel et l'équipement dans le cadre d'une réponse humanitaire suite à une catastrophe en Amérique du Nord.** Afin de faciliter les mouvements du personnel humanitaire et de l'équipement nécessaires lors d'une intervention transfrontalière, les Sociétés nationales tripartites de la Croix-Rouge et les gouvernements soutiennent la création d'un visa humanitaire unique (pour le personnel) et d'un processus de dérogation (pour l'équipement et le personnel pré-approuvés) dans le cadre d'une réponse humanitaire suite à une catastrophe. Ces visas et dérogations doivent être accordés sur la base d'un accord ultérieur entre les six parties concernées.

Pré-certification des vivres et de l'équipement pour l'assistance transfrontalières. Identification d'une liste pré-certifiée et mutuellement convenue de vivres et d'équipement d'intervention d'urgence dont l'acheminement pourra ensuite être accéléré, en cas de catastrophe, aux frontières et en cas de contrôle douanier en Amérique du Nord. La

continuité de la chaîne d'approvisionnement pour ces vivres et équipements sera assurée grâce à la participation du secteur privé.

Actions tactiques :

6. **Donner la priorité à responsabilité vis-à-vis des populations vulnérables dans le cadre de la planification et de l'intervention en cas de catastrophe.** Élaborer des conseils, des messages, des outils et des pratiques permettant aux populations vulnérables de se faire entendre et d'être prise en charge de manière prioritaire afin de guider les futures interventions en cas de catastrophes.
7. **Création d'une plateforme de gestion des connaissances sur la planification des catastrophes.** Hébergée par la Croix-Rouge américaine et le site Internet du Centre mondial de préparation aux catastrophes (*Global Disaster Preparedness Center*, « GDPC »), une nouvelle plateforme de gestion des connaissances sur les catastrophes naturelles servira de référentiel de gestion des connaissances pour toutes les ressources de planification des catastrophes pertinentes pour le contexte nord-américain.
8. **Facilitation de l'assistance internationale par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge en Amérique du Nord.** Les sociétés nationales de la Croix-Rouge étudieront la faisabilité et les exigences associées à la facilitation de l'assistance humanitaire mondiale (personnel, équipement et vivres) en cas de catastrophe nécessitant un soutien pour les partenaires nord-américains et au-delà.
9. **Communication aux, et mise en œuvre par, les équipes opérationnelles sur le terrain des modifications par le NAHRS.** Au fur et à mesure que des changements seront apportés au niveau politique par le processus du NAHRS, il sera essentiel que tous ces changements soient diffusés, communiqués et mis en œuvre au niveau opérationnel sur le terrain, à chaque fois que cela s'avérera utile, afin de renforcer l'efficacité de la réponse humanitaire en cas de catastrophe.
10. **Renouveler les ressources du, évaluer et financer le, processus du NAHRS tous les cinq ans.** Appliquer les leçons tirées de toute catastrophe survenant dans le monde afin d'informer et orienter la planification des catastrophes en Amérique du Nord. Évaluer l'avancement par rapport aux

étapes convenues, et établir une plate-forme de financement efficace afin de soutenir l'évolution de ce domaine de travail délicat.